Accusé de réception en préfecture
091-219102001-20200716-DEL2020068-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 7

N°DEL2020068

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 31

Objet : Budget Eau - Compte de gestion 2019

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Joséphа BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN –Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY - Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN –Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Rémy BRUNEL :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif correspondant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **déclare à l'unanimité par :**

- **31 voix POUR :** Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA - Joséphа BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT + le pouvoir d'Estelle PARANT– Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN –Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY – Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI - Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE - Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN,

- **2 abstentions :** Marie LEPRETRE - Fabrice BARON

- que le compte de gestion du Budget Eau de l'exercice 2019 n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
Le Maire

Paolo DE CARVALHO

MAIRIE DE DOURDAN (Essonne)

Acte rendu exécutoire :
- **Publié le :** 27 JUIL. 2020
- **Transmis au représentant de l'Etat**